

Rapport Préavis 009-2017

Ondallaz – Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens

Date : 10.04.2017 / 20h.00

Lieu : salle de municipalité

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Golay Pascal (Président / PLR)	X		
Bejarano Martha (POP)	X		
Borcard Gabriel (PLR)		X	
Duperrex Gérard (UDC)	X		
Kahraman Bilal (PS)	X		
Kocher Jonas (Les Verts)	X		
Neal Richard (PS)	X		
Safai Reza (POP)	X		

Invité(s) :

Jean-François Clément, Syndic

Didier Divorne, Municipal Bâtiments - Domaines - Logement - Cultes

Astrid Dinger, Cheffe de service Bâtiments - Domaines - Logement - Cultes

Frédéric Perrin, Adjoint de Mme Dinger

Rija Rakoto, Directeur bureau d'ingénieurs Enerplan SA

Rapport :

La chaudière actuelle du chalet « Joli-Bois » qui chauffe également le chalet « Rosée du Soleil » est actuellement en bout de course, ce matériel datant de 1997. Des problèmes sont déjà apparus en 2014 et une partie du câblage électrique avait dû être changée.

De plus, l'installation hydraulique est également vétuste, à l'exception du boiler qui avait été changé en 1984.

Plusieurs options ont été évaluées, notamment les variantes Mazout ECO et Pellets. Si l'aspect écologique de cette dernière était intéressant au départ, les inconvénients dont notamment la mise en œuvre, les installations complémentaires et le prix sont nettement supérieurs. La nécessité d'installer une citerne externe pour les pellets était également contraignante et risquait de prolonger la mise à l'enquête de plusieurs mois ne permettant plus de procéder aux travaux pendant l'été.

Les gains sur le prix du pellet par rapport au mazout ne permettraient en aucun cas de contrebalancer le prix de l'installation à pellets.

Les autres options comme les pompes à chaleurs (inefficaces à cette altitude) ou le solaire (l'état de la toiture ne le permet pas) ou encore le gaz (la source est trop éloignée) ont été écartées.

Un des commissaires a demandé pour quelle raison le choix d'un investissement plus élevé afin de réduire les coûts de fonctionnement n'a-t-il pas été envisagé ?

La réponse de la municipalité fut que le fait d'avoir un investissement plus élevé entraînait des amortissements également plus élevés et que ces derniers coûtent à la commune.

Le chef de projet a répondu également que la place à disposition pour la chaudière ne permettait pas d'avoir une plus efficiente.

Rappel des avantages/inconvénients

Variantes	Avantages	Inconvénients
Mazout ECO	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est facile - L'installation est moyennement onéreuse - Le brûleur changé en 2014 sera réutilisé - L'entretien ne nécessite pas d'intervention par le personnel en place et/ou de surveillance pour éviter les pannes - La technologie est maîtrisée - L'encombrement est identique à l'actuelle installation 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site consomme environ 15'000 litres de mazout par année, soit environ 150 MWh/an ou une émission d'environ 40 tonnes de CO2 par année. La taxe CO2 va augmenter ces prochaines années - Ce type d'installation n'entre pas dans le cadre du label "Cité de l'énergie"
Pellets	<ul style="list-style-type: none"> - La production de chaleur ne dégage pas de CO2 - Ce type d'installation entre dans le cadre du label "Cité de l'énergie" 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre est compliquée - L'installation est onéreuse - L'installation nécessite une citerne enterrée à pellets de plus de 30 m³ sous le terrain de sport. - Une fouille d'environ 8,5 x 3 x 4 mètres est nécessaire - L'installation d'un accumulateur de chaleur dans le garage déjà bien rempli réduit l'espace libre - Un nettoyage de la chaudière est nécessaire 2x par mois par le personnel d'Ondallaz et/ou par le biais d'un contrat d'entretien - La taxe CO2 a augmenté de façon significative et poursuivra probablement sa hausse ces prochaines années. Cependant, le montant de l'investissement pour des pellets ne pourra pas être amorti par l'économie de la taxe CO2

Délibération de la commission

Les explications données à la commission étant précises et complètes, la commission n'a pas eu de discussion en interne.

Toutefois, elle demande que sur les travaux futurs qui pourraient intervenir sur le bâtiment, soit prise en compte l'aspect « renouvelable » de l'énergie, passive et active, afin de baisser l'usage du mazout.

Vœu

La commission demande à la Municipalité de prendre en compte sur de futurs éventuels travaux sur la charpente, la mise en place de panneaux solaires sur le toit ainsi qu'une amélioration de l'isolation de ce dernier afin de compléter et d'améliorer le rendement du chauffage.

Détermination de la commission

C'est par 6 Oui et 1 Abstention que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis no No 9-2017 de la Municipalité du 20 mars 2017,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.-- TTC pour le changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" de l'école à la montagne de Renens.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine financier, sous le compte no 9123.18 – "Changement de la chaudière du chalet "Joli-Bois" à Ondallaz de l'école à la montagne de Renens.

Elle sera amortie en 10 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Secrétaire municipal :

Jean-François CLEMENT (L.S.)

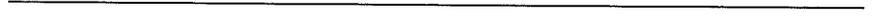
Michel VEYRE

La commission

Golay Pascal (Président / PLR)



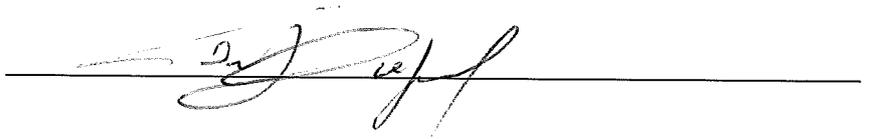
Bejarano Martha (POP)



Borcard Gabriel (PLR)



Duperrex Gérard (UDC)



Kahraman Bilal (PS)



Kocher Jonas (Les Verts)



Neal Richard (PS)



Safaï Reza (POP)



